

Conditions d'attribution

1. Réservations

Les réservations des salles de l'escale sont ouvertes jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

La location de l'escale est possible pour toute personne morale ou physique qui en ferait la demande et satisferait aux présentes conditions, à l'exception des particuliers non-Veauchois.

Les réservations des salles au profit d'un tiers sont limitées aux aïeux et descendants directs de première et deuxième génération (grands-parents, parents, enfants, petits-enfants d'habitants de Veauche).

Tout type de sous-location est strictement interdit.

Si une fraude est constatée, l'escale et la Ville de Veauche se réservent le droit d'annuler la manifestation, et ce, à quelque date que ce soit, y compris le jour même de la manifestation. De plus, des sanctions pourront être prises à l'encontre du (des) fraudeur(s).

La réservation de la salle se fait uniquement par courrier électronique à l'adresse : escale@veauche.fr; à partir du 1^{er} avril (veauchois) et 1^{er} mai (extérieurs) pour les locations jusqu'au 31 décembre de l'année suivante. Aucune demande antérieure ne sera prise en compte. Les demandes de réservation sont traitées dans l'ordre d'arrivée. Le dossier de location sera envoyé à l'utilisateur par courrier électronique uniquement; ce dernier aura alors 10 jours calendaires pour le compléter et le retourner par courrier à l'escale. Si, au terme des dix jours, l'Utilisateur n'a pas donné suite, l'option est annulée de fait et la salle est libérée.

Lors de la réservation, l'Utilisateur doit remettre le dossier comprenant :

- La fiche de demande de mise à disposition, dûment complétée
- Les deux exemplaires de la convention d'occupation, complétés, datés et signés
- Un justificatif de domicile prouvant le lieu de résidence, ainsi qu'une attestation de Responsabilité Civile pour les dommages causés
- Pour les entreprises, un extrait de K-Bis

L'Utilisateur devra fournir au plus tôt six mois et au plus tard trois mois avant la date de la manifestation :

- Un chèque de caution d'un montant de mille euros (1000 €)
- Un chèque de règlement pour la location ; son montant est communiqué lors de la réservation en fonction des tarifs fixés annuellement par le Conseil Municipal. Celui-ci est encaissé après libération des lieux.

NB : les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Régie de Recette de l'escale.

2. Fréquence et durées de réservation

Afin de permettre la mise à disposition optimum de l'escale, le nombre de réservations est limité à 5 événements par année civile par personne, morale ou physique (s'entend par événement tout spectacle, banquet, séminaire,... ou autre manifestation, publique ou privée, ayant un objet unique - concert, repas dansant, exposition,...).

Notez que les tarifs de location des espaces s'entendent par journée de manifestation.

Chaque journée de manifestation ouvre droit à un certain nombre de journée de préparation au cours de la semaine de la manifestation. En cas de multiples représentations, le nombre de journées de préparation est déterminé comme suit :

Nombre de manifestation(s)	Nombre de jours de préparation	Date des jours de préparation
1	1	1 semaine maximum avant manifestation
2	2	2 semaines maximum avant manifestation
3 à 5	3	2 semaines maximum avant manifestation

NB : le terme «préparation» englobe les installations diverses (mobilier, équipements scéniques) et les répétitions. Elles ne pourront en aucun cas être prioritaires sur l'activité publique ou privée de l'établissement.

3. Tarifs

- L'escale est mise gratuitement à disposition pour les écoles et les associations de parents d'élèves de Veauche pour toutes manifestations liées aux activités scolaires.
- Les tarifs comprennent la mise à disposition du matériel se trouvant dans la salle.
- Tous les éléments de cuisine devront être laissés en parfait état de fonctionnement et de propreté.
- En cas d'utilisation de la scène et des équipements scéniques de l'espace évasion, la présence d'un technicien agréé par la Ville de Veauche est obligatoire et occasionne un surcoût selon les délibérations du Conseil Municipal.
- Les tarifs de location de l'escale sont révisés tous les ans par le Conseil Municipal.

Pour les années 2021-2022, les tarifs sont les suivants :

A - VEAUCHOIS

Tarifs des locations des salles	2021		2022	
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
1 - Associations ayant leur siège social sur la Commune de Veauche :				
Location de 9h à 3h le lendemain matin				
Espace Croisière :				
Réservation 1 jour	210€	310€	210€	310€
Espace Evasion :				
Réservation 1 jour	370€	470€	370€	470€
Réservation 2 jours consécutifs	580€	680€	580€	680€
Réservation 3 jours consécutifs	780€	880€	780€	880€
Les 2 salles Croisière + Espace Evasion :				
Réservation 1 jour	470€	570€	470€	570€
Réservation 2 jours consécutifs	680€	780€	680€	780€
Réservation 3 jours consécutifs	880€	980€	880€	980€
*Remise de 50% pour les manifestations à but humanitaire				
2 - Professionnels Veauchois (siège social) et Comité d'entreprise Veauchois:				
Location de 9h à 3h le lendemain matin				
Espace Evasion :				
Réservation 1 jour	750€	850€	750€	850€
Espace Croisière :				
Réservation 1 jour	390€	490€	390€	490€
Les 2 salles Croisière + Espace Evasion :				
Réservation 1 jour	1000€	1100€	1000€	1100€

Tarifs des locations des salles	2021		2022	
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
3 – Habitants Veauchois (justificatif à présenter) :				
Espace Croisière :				
Forfait journée (location de 9h à 6h le lendemain matin)	370€	470€	370€	470€
Forfait Week-end (location de 16h le vendredi à 8h le lundi matin)	580€	750€	580€	750€

B - EXTERIEURS

Utilisateurs extérieurs (sauf particuliers)	2021		2022	
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Location de 9h à 3h le lendemain matin				
Espace Evasion :				
Réservation 1 jour	1480€	1680€	1480€	1680€
Espace Croisière :				
Réservation 1 jour	750€	850€	750€	850€
Les 2 salles Croisière + Espace Evasion :				
Réservation 1 jour	1980€	2180€	1980€	2180€
Location du lundi au vendredi de 8h à 22h				
Forfait Espace Croisière : Réservation la journée avec un minimum de 40 locations dans l'année	150€	200€	150€	200€

C - AUTRES TARIFS

1- Assistance technique Utilisateurs extérieurs – obligatoire dans le cadre de l'utilisation du matériel technique	2021	2022
- Service de 4 heures	180€	180€
- Heure supplémentaire	30€	30€
2 – Non-respect du règlement intérieur	100€	100€

D – DEROGATION

La mise à disposition gratuite de l'escale sur décision du Maire s'accompagne d'une participation aux frais de fonctionnement de l'établissement (hors nettoyage et régisseur)	2021		2022	
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Location de 7h à 3h le lendemain matin				
Espace Evasion :	230€	280€	230€	280€
Espace Croisière :	180€	230€	180€	230€
Les 2 salles Croisière + Espace Evasion :	280€	380€	280€	380€

E - TARIFS DES LOCATIONS DES ABORDS EXTERIEURS DE L'ESCALE

1 – Associations ayant leur siège social sur la commune de Veauche	2021	2022
Location du lundi au dimanche de 8h à 22h Abords extérieurs de l'escale ; parking, espaces verts (sans aucun accès au bâtiment de l'escale) Réservation à la journée	210€	210€
2 – Associations extérieures	2021	2022
Location du lundi au dimanche de 8h à 22h Abords extérieurs de l'escale ; parking, espaces verts (sans aucun accès au bâtiment de l'escale) Réservation à la journée	300€	300€
3 – Entreprises	2021	2022
Location du lundi au dimanche de 8h à 22h Abords extérieurs de l'escale ; parking, espaces verts (sans aucun accès au bâtiment de l'escale) Réservation à la journée	500€	500€

NOTA :

- Le nombre de jours de location des salles est limité à 5 jours par entité et par an
- Une caution de 1000 € est demandée à la réservation. Elle sera rendue après état des lieux.
- Toutes personnes occasionnant des dégâts ou rendant les locaux sales devront payer les interventions nécessaires.
- Les tarifs comprennent la mise à disposition de tout le mobilier se trouvant dans la salle.
- Il devra être mis en place et rangé propre par l'Utilisateur.
- Tous les locaux y compris la cuisine devront être laissés en parfait état de fonctionnement et de propreté.

TECHNIQUE

L'espace Evasion possède des équipements scéniques utilisables uniquement en présence du régisseur alors que l'espace Croisière n'est pas équipé.